

La situation des personnes âgées de 55 ans et plus en milieu rural ivoirien et sénégalais

Céline Vandermeersch

Ekoué Kouevidjin

Le processus de vieillissement est à peine amorcé dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne (Nations unies, 2005 ; Tabutin et Schoumaker, 2004). Les personnes âgées de 55 ans et plus¹ ne constituaient que 7 % de la population en 1960, alors qu'elles représentaient déjà près d'une personne sur cinq dans les régions les plus développées du monde. Quarante cinq ans après, cette proportion reste quasiment inchangée en Afrique alors qu'elle atteint 26 % dans les pays du Nord. Selon le scénario médium des Nations unies, ce différentiel de croissance restera inchangé jusqu'en 2025 (Nations unies, 2005).

D'après les mêmes prévisions, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, la part relative des personnes âgées passerait, entre 1960 et 2025, de 6,4 % à 8,5 % dans le premier pays et de 7,5 % à 8,8 % dans le second. Dans ces deux pays, les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain, respectivement 63,5 % d'entre elles en Côte d'Ivoire en 1998-1999 et 56 % au Sénégal en 2005 (Côte d'Ivoire, 2001 ; Ndiaye *et al.*, 2006). « *L'attraction des villes sur les jeunes adultes et les migrations de retour de personnes âgées vers les campagnes* » expliquent cette tendance (Schoumaker, 2000 : 384).

¹ Le choix de la limite à 55 ans se justifie, d'une part, par le fait que le départ à la retraite légal était fixé à 55 ans jusqu'en 2002 dans bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, y compris le Sénégal et la Côte d'Ivoire, qui font l'objet de cette étude. Au Sénégal, l'âge à la retraite est passé à 60 ans en 2005 (cf. <http://www.fonctionpublique.gouv.sn/pdfs/retraite.pdf>). D'autre part, dans de nombreuses sociétés d'Afrique au sud du Sahara, l'organisation en classe d'âges reste prégnante, notamment chez les Akyé de Côte d'Ivoire, chez qui la classe des anciens débute à 56 ans (Paulme, 1966).

La collecte de données offrant des renseignements détaillés sur les personnes âgées et leurs conditions de vie reste limitée à l'échelle des pays africains, malgré les préconisations des Nations unies dès les années 1980 (Kouamé, 1990). Ce sont les données d'enquêtes à grande échelle (WFS/EMF, EDS/DHS, LSS, etc.) qui sont les premières à offrir de bonnes opportunités d'études comparatives sur les conditions de vie des personnes âgées. Ces analyses montrent que ces personnes sont en général chefs de ménage avec de nombreux dépendants (Zimmer et Dayton, 2005 : 297).

Le manque de données concernant les personnes âgées et leurs conditions de vie est encore plus frappant lorsqu'il s'agit du milieu rural². Or l'incidence de la pauvreté y est plus forte qu'en milieu urbain. Dans le cas du Sénégal, en 2001, elle touche 33,3 % de la population urbaine, alors que cette proportion s'élève à 57,5 % en milieu rural (République du Sénégal, 2004a et 2004b [ESAM II]). Cette situation se trouve aggravée par la déficience de l'offre en matière de santé en milieu rural et la carence en systèmes de protection sociale (de sécurité sociale ou de retraite) (Olivier, 2005 ; Schoumaker, 2000). Enfin, l'épidémie du VIH/Sida modifie les relations intergénérationnelles dans les pays les plus touchés : ils voient croître la part des personnes âgées devant supporter la charge des personnes infectées et des orphelins (Kinsella et Philips, 2005 ; Schoumaker, 2000).

L'analyse de deux enquêtes³ originales réalisées sur des terroirs villageois permet d'étudier ici la situation socio-économique et démographique des personnes de 55 ans ou plus, en milieu rural sénégalais (la zone de Niakhar) et ivoirien (le village de Montezo). Ces personnes sont-elles dans des situations de précarité et de pauvreté plus profondes que leurs cadets ? Leurs conditions de vie sont-elles plus défavorables que celles des autres ménages ? Après avoir présenté les zones d'étude sénégalaise et ivoirienne, ainsi que les données des enquêtes exploitées pour ce travail, nous étudions les caractéristiques des chefs de ménage. Enfin, nous abordons l'étude des niveaux et conditions de vie des individus, en comparant les moins de 55 ans avec les 55 ans et plus.

² Quelques études spécifiques existent mais elles portent généralement sur des espaces géographiques restreints. Z. Zimmer et J. Dayton (2005) en citent de bons exemples dans leurs références bibliographiques.

³ Il s'agit de l'enquête « Transferts entre ménages et générations » de Montezo (Côte d'Ivoire) et de l'enquête « Culture élevage » de la zone de Niakhar, toutes deux réalisées en 2000. Notons que dans ces deux enquêtes les informations d'ordre économique collectées diffèrent.

Présentation des terrains d'étude de Montezo et de la zone de Niakhar

Montezo, localité du sud-est ivoirien

Le Centre français pour la population et le développement (CEPED) à Paris et l'École nationale de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan ont réalisé, en avril 2000, une enquête sur les transferts entre ménages et générations⁴ dans la localité de Montezo (sous-préfecture Alépé dans le Sud-Est) située à une quarantaine de kilomètres au nord-est de la ville d'Abidjan. Cette enquête porte sur un échantillon aléatoire de 477 ménages⁵ de 2 662 individus, représentatif de sa population.

La localité de Montezo est peuplée en majorité d'Akyé (sous-groupe des Akan), à 83 %. Les Akyé du Sud diffèrent de ceux du Nord par l'adoption de pratiques les inscrivant parmi les lagunaires (*Mbatto, Ebrié, Abouré*), peuples frontaliers organisés en classe d'âges. Dans ce système, toutes les personnes de sexe masculin d'au moins 12 ans font partie d'une des trois classes d'âges (ou « *Fokué* » en langue Akyé) : la classe des « pères » (40 à 56 ans), celle des « guerriers » (24 à 40 ans) et celle des « fils » (12 à 24 ans). Les enfants en bas âge préparent leur entrée dans cette classe, alors que les plus de 56 ans font partie des « anciens » (Paulme, 1966)⁶.

En matière de filiation, la société Akyé est matrilineaire avec virilocalité. La femme part vivre chez son mari et les enfants sont élevés par leur père. Il reste que ces derniers appartiennent au groupe de parenté de leur mère et héritent de leur oncle maternel (Paulme, 1966 ; Gastellu, 1989). Par la suite, avec le Code civil promulgué en 1964, la priorité est donnée à la propriété individuelle et à l'héritage par les seuls fils du père. « *Un compromis semble avoir vu le jour : une partie des biens est affectée aux enfants et à leur mère, l'autre aux héritiers reconnus par la tradition.* » (N'Guessan, 1990 : 56 ; Faussey et Vimard, 1988).

À Montezo, la religion dominante est le christianisme, en raison de l'influence des pères missionnaires installés dans cette zone depuis 1895 où ils ont fondé leur première école. Les chrétiens représentent 85 % des chefs de ménage dans l'enquête de 2000. La religion musulmane, quant à elle, est pratiquée surtout par les étrangers ou les autres ethnies ivoiriennes non Akan (Guillaume, 1988) ; elle concerne une faible

⁴ Des informations ont été collectées sur les activités principales et secondaires exercées par les individus âgés de 15 ans et plus, ainsi que sur la possession d'une assurance santé ou d'un compte en banque. Ces données fournissent également des informations sur le patrimoine des individus (habitation, terres, animaux, commerce, transport, entreprise), mais seulement pour les chefs de ménage et leurs épouses lorsqu'elles sont présentes.

⁵ « *Le ménage est l'ensemble des personnes ayant un lien de parenté entre elles ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « Chef de ménage » (CM par la suite) et dont les ressources sont communes en totalité ou en partie. Elles habitent généralement ensemble et prennent le plus souvent leur repas ensemble* » (République de Côte d'Ivoire, 2000 : 8).

⁶ Cette classification est spécifique aux Akyé. Par exemple, les *Mbatto*, peuple voisin méridional des Akyé, ont une organisation en six classes (N'Guessan, 1990).

part des ménages (seulement 8 %). La présence ancienne de l'école des missionnaires induit des taux de scolarisation supérieurs à ceux observés au niveau national et ce dès les années 1960 (N'Guessan, 1990). En 2000, la proportion des chefs de ménage avec un niveau primaire et plus d'instruction est supérieure à 60 %.

Dans le Sud-Est, le climat de type tropical humide a favorisé le développement de l'économie de plantation, basée sur des cultures de rente, principalement du café, du palmier à huile et de l'hévéa (N'Guessan, 1990). En 2000, plus de 86 % des ménages disposent de terres pour la culture ; les chefs de ménage et leurs épouses présentes cultivent en moyenne cinq hectares. L'utilisation d'une main-d'œuvre extérieure (souvent étrangère) ayant peu accès à la terre est un autre trait de cette économie de plantation (Affou *et al.*, 1992). À côté des cultures de plantation majoritairement contrôlées par les hommes, les femmes pratiquent des cultures vivrières sur leur propre champ, car chez les *Akan* la femme est la principale productrice des produits vivriers nécessaires à l'autoconsommation (Meillassoux, 1992).

À la fin des années 1980, le système de cultures d'exportation entre en crise, principalement en raison d'une saturation foncière, du vieillissement des vergers et d'une pluviométrie très fluctuante conjuguée à une tendance à l'allongement de la saison sèche. À cela s'ajoute la mise en place du Plan d'ajustement structurel (PAS), suivie de la dévaluation du FCFA en 1994 et de la chute des prix des produits à l'exportation induisant une diminution des revenus agricoles (Affou *et al.*, 1992 : 30). Les propriétaires d'exploitations voient leurs revenus de rente diminuer de façon conséquente. Les activités de production, de transformation et de commercialisation des différentes cultures vivrières réalisées par les femmes leur procurent parfois des revenus supérieurs à ceux générés par la production du café ou du cacao qui tendent à s'amenuiser (Guillaume, 1988).

La zone de Niakhar, dans la région de Fatick (Sénégal)

La zone de Niakhar⁷ se trouve en pays *Sereer*, à 155 km au sud-est de Dakar, en région tropicale sèche du Sénégal, au cœur du bassin arachidier. Cette région est caractérisée par une forte homogénéité ethnique bien plus marquée qu'à Montezo : presque 97 % de la population est *Sereer*. C'est dans cette zone qu'a été conduite la seconde enquête⁸, réalisée par l'US 009 de l'IRD en juin 2000, sur un échantillon aléatoire de 568 ménages⁹ comprenant 6 094 individus.

⁷ Depuis 1983, cette zone de 30 villages et d'un peu plus de 30 000 habitants en 2000, fait l'objet d'un Système de suivi démographique (SSD) supervisé par l'US 009 (Unité de service « Suivi démographique, épidémiologique et environnemental ») de l'IRD (Institut de recherche pour le développement).

⁸ Les informations de cette enquête « Culture élevage » diffèrent de celles collectées à Montezo. Elles permettent de mesurer le niveau de suffisance alimentaire des ménages, d'une part, et d'analyser les pratiques de culture réalisées à titre individuel ainsi que celles de saison sèche et les migrations temporaires de travail, d'autre part.

⁹ Le « groupe domestique » (ménage ou encore cuisine) (*nagk*) représente l'unité de production et de consommation sous la direction du chef de cuisine. Elle regroupe des « personnes qui partagent habituellement les repas et dont la nourriture est puisée dans le même grenier » (Projet Niakhar,

La société *Sereer* s'organise en groupes statutaires dont la genèse est liée à l'histoire du peuplement de la région depuis le XI^e siècle (Becker et Mbodj, 1999). « *La structure traditionnelle de la société sérère (...) est le résultat de l'amalgame de deux grandes vagues de peuplement... D'un côté, une masse rurale formée de paysans libres disposant de griots et autrefois de captifs (dits captifs de case), de l'autre, une aristocratie servie par des guerriers, les tiédo, ayant également leur griots et leurs captifs propres, (eux-mêmes guerriers jouissant des privilèges des tiédo). À ces deux éléments fondamentaux est venu progressivement s'en ajouter un troisième, celui des castes des métiers, représenté pour l'essentiel par les forgerons* » (Péliéssier, 1966 : 206-207).

La majorité de la population de la région de Niakhar est musulmane (77 %). La confrérie la plus présente est celle des *Mourides*, suivis de loin par les *Tidjan* ; 20 % des ménages sont de religion chrétienne.

Le système de parenté *Sereer* est à double descendance (bilinéaire) à prédominance matrilineaire (Dupire *et al.*, 1974). Il est qualifié de dysharmonique. Les biens sont transmis dans les deux lignes de filiation, ceux avec le plus de valeur ne sont transmis qu'en ligne utérine, exceptées la terre et les habitations (Guigou, 1992 : 364-365).

Presque tous les ménages (99 %) disposent de terres pour la culture du mil hâtif (*pod*), principale production vivrière. L'arachide, quant à elle, est la principale culture de rente introduite avant la colonisation, dès le milieu du 19^e siècle, et pour une partie autoconsommée (Mbodj et Becker, 1999). La production agricole est et reste donc destinée majoritairement à la couverture des besoins familiaux (Garin *et al.*, 1999 ; Gastellu, 1981). L'élevage revêt également une grande importance chez les *Sereer*, il concerne 90 % des chefs de ménage, contre seulement 14 % à Montezo.

Des changements se sont opérés au cours des dernières décennies conduisant à une relative saturation de l'espace du terroir *Sereer*. Dès la fin des années 1960, un déficit hydrique apparaît, alors que la densité de population atteignait déjà presque 100 hab./km² dans 23 villages de la zone et a continué à augmenter depuis, atteignant plus de 140 hab./km² en 2000 dans toute la zone (Lombard, 1993 ; Delaunay *et al.*, 2008). Il s'en est suivi une réduction de l'espace pastoral et des jachères (Garin *et al.*, 1999).

Enfin, à partir de 1984, avec le désengagement de l'État sénégalais du monde rural, notamment en matière de garantie des débouchés des prix fixés pour l'arachide, d'une part, et de crédits d'équipement, d'autre part, la filière arachidière s'est désorganisée, ce qui rend la situation plus difficile pour les paysans (Lericollais, 1999). Les ménages connaissent une précarité économique croissante, leur niveau de sécurité alimentaire s'est dégradé depuis la fin des années 1960. Si l'on prend l'année 2000, la quantité de mil disponible pour chaque membre du ménage ne suffit pas à les nourrir tout au long de l'année et, ce, pour plus de la moitié des ménages (Adjamagbo *et al.*, 2006 ; Vandermeersch, 2006). Dès les années 1970, des stratégies alternatives sont élaborées

1992 : 13-15). Plusieurs cuisines (ménages) peuvent être regroupées en une seule concession (*mbind*) qui, avant la dégradation des conditions climatiques des années 1980, constituait la principale unité d'organisation de l'activité agricole (Garin *et al.*, 1999). La concession « *consiste en un regroupement de cases (pièces uniques) souvent entourées d'une palissade en tiges de mil et de forme plutôt circulaire* » (Projet Niakhar, 1992 : 13).

afin de diversifier les sources de revenus des ménages, parmi lesquelles figurent les migrations temporaires de travail (Lombard, 1995 ; Lericollais, 1999 ; Delaunay, 1994 ; Guigou, 1992).

Caractéristiques des personnes de 55 ans et plus : des différences entre hommes et femmes

À Niakhar, comme à Montezo, les femmes sont majoritaires (près de 60 %) parmi les personnes âgées de 55 ans ou plus (tableau 1), tendance par ailleurs retrouvée dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Schoumaker, 2000).

Les hommes âgés de 55 ans ou plus ont, dans les deux enquêtes, presque tous le statut de chef de ménage (90 %) et souvent celui de chef de concession. Ceci confirme leur importance au sein de la communauté. « *En tant que dépositaires des valeurs ancestrales (ce qui leur confère un pouvoir spirituel) et détenteurs des moyens de production (ce qui leur confère un pouvoir économique)* » (Kouamé, 1990 : 13), ils semblent encore avoir un statut privilégié dans des sociétés gérontocratiques.

Les femmes âgées d'au moins 55 ans, quant à elles, ont rarement le statut de chef de ménage dans la zone de Niakhar, contre un quart à Montezo. Chez les *Sereer*, les femmes âgées semblent davantage devoir rester sous la tutelle d'un homme adulte, le plus souvent chez un de leurs fils chef de ménage (dans 46 % des cas), ou bien avec leur mari (dans 26 % des cas).

Le statut matrimonial des personnes âgées de 55 ans et plus diffère selon leur sexe. Dans les deux zones, les hommes sont davantage encore en union que les femmes et la disparité est plus accentuée dans la zone de Niakhar qu'à Montezo. Chez les *Sereer*, la proportion d'hommes en union dépasse 94 %, et environ 36 % des femmes âgées sont veuves ou divorcées. Chez les *Akyé*, ces proportions diffèrent sensiblement puisque c'est plus de la moitié des femmes âgées (58,2 %) qui sont veuves ou divorcées, et 80 % des hommes qui se trouvent encore en union (tableau 2). La nette différence d'âges entre époux augmente la probabilité de devenir veuve, la fréquence du remariage des veuves pouvant atténuer l'ampleur du phénomène.

La polygamie est nettement plus fréquente dans la zone de Niakhar que chez les *Akyé* et bien plus élevée chez les 55 ans et plus. Dans l'enquête de 2000, les chefs de ménage sont dans 52,5 % des cas en union polygame, proportion supérieure à la moyenne nationale sénégalaise (Lardoux et Van De Walle, 2003 : 807). Ce type d'union concerne 61 % des hommes de plus de 54 ans contre 39 % des femmes, alors que ces proportions ne dépassent pas respectivement 15 et 24 % chez les moins de 55 ans (tableau 2). Chez les personnes de 55 ans et plus, à Niakhar, en cas de polygamie, le plus souvent les épouses ne résident pas dans le même ménage (Garenne, 2006). Les règles en matière d'alliance matrimoniale font que souvent l'épouse doit attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de pouvoir rejoindre le domicile de son

Tableau 1– Répartition (en %) des individus interrogés selon leur sexe, pour chaque groupe d'âges, à Montezo (Côte d'Ivoire) et dans la zone de Niakhar (Sénégal), 2000

	Zone de Niakhar				
	<15 ans	15-55 ans	55 ans et +	Total	N
Homme	51,8	47,6	40,8	49,0	(2 990)
Femme	48,2	52,4	59,2	51,0	(3 108)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif	(3 019)	(2 485)	(593)		(6 097)
	Montezo				
	<15 ans	15-55 ans	55 ans et +	Total	N
Homme	51,6	45,6	41,5	47,7	(1 270)
Femme	48,4	54,4	58,5	52,3	(1 392)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif	(1 135)	(1 221)	(306)		(2 662)

Sources : Enquêtes « transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA) et « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

époux (Mondain et *al.*, 2007 ; Guigou, 1992). De plus, la règle de la co-résidence des époux ne s'applique pas systématiquement dans le cas du lévirat ou de l'héritage de la veuve, pratiques toujours fréquentes chez les *Sereer* (Lardoux et Van De Walle, 2003). Ceci fait que ces femmes restent sous la tutelle d'un homme, un de leurs fils le plus souvent. La société *Akyé* est également polygame, bien que ce type d'union ne soit pas reconnu par le Code civil de 1964. En 1985, une enquête spécifique montre qu'à Memni-Montezo 20 % des hommes sont en union polygame (N'Guessan, 1990). Dans l'enquête de 2000, les hommes âgés d'au moins 55 ans sont davantage en union monogame (63 %) qu'en union polygame (17 %), contrairement à ce que l'on observe dans la zone de Niakhar (tableau 2).

Toujours à Montezo en 2000, un chef de ménage sur cinq est une femme veuve ou divorcée, tout comme dans l'enquête de 1985. Chez les femmes, les veuves sont les plus fréquentes (50 %), puis viennent les unions monogames, alors que chez les *Sereer* le veuvage touche seulement 8 % d'entre elles. « *L'importance relative des veuves et divorcées peut être (...) due à un retour au village de certaines femmes résidant en ville qui seraient dans cette situation* » (N'Guessan, 1990 : 91). Rappelons aussi que la Côte d'Ivoire est parmi les pays d'Afrique de l'Ouest où la prévalence du VIH/Sida est la plus élevée, environ 10 % chez les adultes, en 2000.

Tableau 2 – Répartition (en %) des hommes et des femmes selon leur statut matrimonial, pour chaque groupe d'âges, 2000

	Zone de Niakhar (Sénégal)***		Montezo (Côte d'Ivoire)***	
	15-55 ans	55 ans et +	15-55 ans	55 ans et +
Hommes				
Monogamie co-résidente	33,0	29,3	36,4	57,9
Monogamie non co-résidente	13,5	4,1	10,4	5,6
Polygamie co-résidente	5,9	8,3	2,0	11,9
Polygamie non co-résidente	9,2	52,9	2,0	4,8
Célibataire	37,3	1,2	44,7	3,2
Veuf	1,1	2,5	0,7	10,3
Divorcé/séparé	0,0	1,7	2,5	6,3
Ne sait pas	-	-	1,3	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	(1 182)	(242)	(548)	(126)
Femmes				
Monogamie co-résidente	49,8	19,9	41,0	34,6
Monogamie non co-résidente	15,7	4,6	17,0	6,1
Polygamie non co-résidente	15,8	7,4	1,4	0,6
Polygamie non co-résidentes	8,2	31,6	0,3	0,0
Célibataire	6,7	0,0	27,0	0,0
Veuve	2,3	8,3	5,0	49,7
Divorcée/séparée	1,5	28,2	7,5	8,9
Ne sait pas	-	-	0,9	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	(1 302)	(351)	(654)	(177)

*** Les différences entre groupes d'âges sont significatives au seuil de 1 % (test du Khi-deux).

Sources : Enquêtes « transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA) et « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

Caractéristiques des ménages selon l'âge du chef de ménage

Caractéristiques socioculturelles

Une première différence entre Montezo et la zone de Niakhar tient à la taille des ménages qui est deux fois plus élevée chez les *Sereer* que chez les *Akyé* (11 individus contre 6). Le Sénégal est une exception au sein de l'Afrique de l'Ouest : dans toutes les enquêtes nationales, la taille moyenne des ménages y est supérieure à celle observée dans les autres pays (Garenne, 2006). Les membres du ménage y constituent autant une unité de production que de consommation. La main-d'œuvre reste principalement familiale et il n'y a pas recours au salariat (Garin *et al.*, 1999). Plus les adultes et jeunes adultes sont nombreux, plus la production agricole aura de chance d'être élevée. À Montezo, au contraire, les besoins en main-d'œuvre pour la production agricole sont davantage couverts par des individus extérieurs au ménage, souvent des étrangers (Affou *et al.*, 1992 ; N'Guessan, 1990). L'unité de production agricole est dissociée de l'unité de consommation. L'unité familiale y est également souvent composée d'une femme chef de ménage veuve ou divorcée.

Bien que les écarts entre les deux communautés soient grands en matière d'instruction, les chefs de ménage âgés de 55 ans ou plus ont un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs cadets (tableau 3). Enfin, pour ce qui concerne les groupes statutaires dans la zone de Niakhar, les paysans sont plus fréquents dans les ménages dont le chef est âgé de moins de 55 ans (tableau 3).

Structure des ménages selon l'âge du chef de ménage

Le nombre moyen de membres du ménage âgés de 15-55 ans est plus élevé dans les ménages dont le chef est âgé de 55 ans et plus que chez leurs cadets, ce sont généralement des enfants du chef de ménage (tableau 4). Le nombre moyen d'adultes, quant à lui, est plus élevé à Niakhar qu'à Montezo, et c'est la conjugaison de la polygamie, du nombre d'enfants et la présence de belles-filles qui accroît cette valeur dans la zone de Niakhar. Les ménages *Sereer* ont deux fois plus d'enfants âgés de moins de 15 ans que ceux du pays *Akyé* et les moyennes diffèrent peu selon l'âge du chef de ménage (tableau 4). Mais, dans les deux zones, la présence de petits-enfants est plus fréquente dans les ménages dont le chef a plus de 55 ans que dans ceux où il est âgé de moins de 55 ans ; ces derniers, plus jeunes, abritent plutôt leurs propres enfants (tableau 4). Une structure du ménage élargie à trois générations est donc courante dans les deux milieux et devient plus fréquente à mesure que le chef de ménage vieillit.

Tableau 3 – Caractéristiques socioculturelles et démographiques (en %) des chefs de ménage pour chaque groupe d'âges, 2000

	Zone de Niakhar (Sénégal)		Montezo (Côte d'Ivoire)	
	< 55 ans (N=318)	55 ans et + (N=250)	< 55 ans (N=320)	55 ans et + (N=157)
Sexe				
Homme	93,7	90,8	81,6**	72,0
Femme	6,3	9,2	18,4	28,0
Statut				
Chef de concession	61,3***	80,4	-	-
Chef de ménage	38,7	19,6	-	-
Instruction				
Sans	80,2***	94,8	21,6***	67,5
Instruit formel	17,3	4,0	76,3	29,9
Coranique	2,5	1,2	2,2	2,5
Groupe statutaire				
Paysan, Djaraf	64,2***	51,6	-	-
Autres groupes ^a	35,8	48,4	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

^a Ce sont les groupes des aristocrates, Saltiki, ministres, administrateurs, griots, forgerons, lawbé (boisselier), Sagnit, Bidjé.

Les écarts entre groupes d'âges sont significatifs pour les variables avec ** (au seuil de 5 %) et *** (au seuil de 1 %) (test du Khi-deux).

Sources : Enquêtes « Transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA) et « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

Le nombre moyen de neveux/nièces est relativement important dans les deux enquêtes, plus élevé dans la zone de Niakhar qu'à Montezo. Ces moyennes sont également supérieures lorsqu'il s'agit des neveux/nièces de moins de 15 ans, relativement plus nombreux chez les jeunes chefs de ménage que chez les aînés (tableau 4). Mais, alors que dans les ménages *Sereer* dont le chef est âgé de 55 ans ou plus, le nombre moyen de neveux/nièces de moins de 15 ans est de 0,5, il est quasiment nul à Montezo (tableau 4). La littérature sur la zone de Niakhar cite fréquemment le cas de jeunes neveux venus s'installer chez leur oncle ou dont la mère est revenue chez son frère à son veuvage, et qui s'installent durablement dans le ménage de cet oncle (Pontié *et al.*, 1999). Cela crée des structures de ménages de types obliques significatives de sociétés à organisation bilinéaires ou matrilineaires où l'héritage de la terre peut se faire en ligne agnatique (Garenne, 2006).

Tableau 4 – Nombre moyen (Moy.) d'individus avec le lien de parenté considéré pour chaque groupe d'âges du chef de ménage, 2000

	Zone de Niakhar (Sénégal)		Montezo (Côte d'Ivoire)	
	< 55 ans	55 ans et +	< 55 ans	55 ans et +
	Moy.	Moy.	Moy.	Moy.
Chef de ménage	1,00	1,00	1,00	1,00
Nombre d'épouses du chef de ménage	1,05	1,18	0,60	0,66
Sous-total CM + épouses	2,05	2,18	1,60	1,66
	(19,9 %)	(19,3 %)	(31,9 %)	(25,0 %)
Nombre d'enfants de 15 ans et +	0,76	2,03	0,35	1,49
Nombre de petits-enfants de 15 ans et +	0,01	0,21	0,00	0,36
Nombre de frères/sœurs de 15-55 ans	0,51	0,13	0,29	0,03
Nombre de neveux/nièces de 15 ans et plus	0,22	0,24	0,11	0,19
Nombre de belles-sœurs	0,29	0,12	-	-
Nombre de belles-filles	0,08	0,78	-	-
Nombre d'autres parents de 15-55 ans	0,28	0,19	0,14	0,35
Sous-total d'adultes (hors CM et épouses)	2,15	3,70	0,89	2,42
	(20,9 %)	(32,8 %)	(17,8 %)	(36,0 %)
Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans	3,55	1,76	1,52	0,52
Nombre de petits-enfants de moins de 15 ans	0,28	2,64	0,21	1,69
Nombre de frères/sœurs de < 15 ans	0,11	0,00	0,05	0,00
Nombre de neveux/nièces de moins de 15 ans	1,11	0,52	0,37	0,06
Nombre d'autres parents de moins de 15 ans	0,36	0,25	0,15	0,18
Sous-total des moins de 15 ans	5,41	5,17	2,30	2,45
	(52,6 %)	(45,8 %)	(46,2 %)	(36,9 %)
Nombre de parents ou grands-parents	0,53	0,09	0,17	0,08
Nombre de frères/sœurs de 55 ans et +	0,02	0,09	0,01	0,06
Nombre d'autres parents de 55 ans et +	0,13	0,06	0,03	0,01
Sous-total des parents/grands-parents de 55 ans et + (hors CM et épouses)	0,68	0,24	0,21	0,15
	(6,6 %)	(2,1 %)	(4,1 %)	(2,2 %)
Nombre moyen de personnes	10,29	11,29	5,00	6,66
Rapports de dépendance				
Enfants/adultes de 15-55 ans	1,29	0,88	0,93	0,60
Personnes âgées/adultes de 15-55 ans	0,16	0,04	0,08	0,04
(Enfants + personnes âgées)/adultes	1,45	0,92	1,01	0,64
Effectif	(318)	(250)	(320)	(157)

Sources : Enquêtes « Transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA) et « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

Les ménages de la zone de Niakhar ont plus fréquemment au moins une personne âgée de 55 ans et plus que ceux de Montezo, en particulier dans les jeunes ménages (tableau 5). À Niakhar, il s'agit généralement d'une femme : soit la mère dans les jeunes ménages, soit l'épouse pour les ménages dont le chef est âgé, et, dans une moindre mesure, la sœur ou un parent. « *Il n'est pas rare qu'une veuve, rejetée par sa belle-famille ou refusant l'époux qui lui est destiné dans le cadre du lévirat, retourne vivre avec ses enfants dans la concession du frère.* » (Pontié et al., 1999 : 166). Le moindre accueil des femmes âgées à Montezo, quant à lui, s'explique par le fait que les femmes âgées de 55 ans et plus ont fréquemment le statut de chef de ménage en Côte d'Ivoire.

Tableau 5 – Proportion (en %) des ménages avec au moins un homme ou une femme âgé(e) de 55 ans et plus, en dehors du chef de ménage, 2000

	Zone de Niakhar (Sénégal)		Montezo (Côte d'Ivoire)	
	< 55 ans	55 ans et +	< 55 ans	55 ans et +
Avec au moins un homme de 55 ans et + (hors CM)	1,8	4,8	1,9	1,9
Avec au moins une femme de 55 ans et + (hors CM)	48,7	46,8	15,3	42,7
Effectif	(318)	(250)	(320)	(157)

Sources : Enquêtes « Transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA) et « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

Dans la zone de Niakhar, les trois quarts des ménages ont au moins un enfant biologique âgé de moins de 15 ans dans leur ménage (en moyenne à peine trois enfants), alors que cette proportion n'est que de 45 % à Montezo (en moyenne un peu plus d'un enfant) (tableau 6). En fait, les ménages *Sereer* ont bien plus fréquemment comme noyau principal un homme avec une ou deux de ses épouses, alors que chez les *Akyé* la fréquence des femmes chefs de ménage veuves ou divorcées est plus élevée.

Lorsque le chef de ménage âgé de 55 ans et plus réside avec une de ses épouses, on remarque une plus forte présence d'enfants âgés de moins de 15 ans dans la zone de Niakhar qu'à Montezo. Chez les *Sereer*, 71 % de ces ménages ont au moins un enfant âgé de moins de 15 ans (en moyenne deux enfants), alors que cette proportion est de seulement 24 % chez les *Akyé* (en moyenne un enfant) (tableau 6). Enfin, lorsque le chef de ménage ne réside pas avec une de ses épouses, la proportion d'entre eux avec au moins un enfant âgé de moins de 15 ans reste inférieure à 35 %, et lorsque le chef de ménage a 55 ans et plus cette proportion passe en dessous de 15 % (tableau 6).

Tableau 6 – Proportion (en %) des ménages avec au moins un enfant du CM âgé de moins de 15 ans présent et nombre moyen de ses enfants (Moy.), selon la présence ou non d'au moins une épouse du CM et l'âge de ce dernier, 2000

Épouse du CM	Âge du CM	Zone de Niakhar				Montezo			
		%	Moy.	N	% du total	%	Moy.	N	% du total
Au moins une épouse présente	< 55 ans	94,4	4,08	266	(46,8)	79,6	2,17	186	(39,0)
	55 ans et +	71,2	2,04	212	(37,3)	24,4	0,77	90	(18,9)
Aucune épouse présente	< 55 ans	34,6	0,82	52	(9,2)	28,4	0,63	134	(28,1)
	55 ans et +	13,2	0,21	38	(6,7)	11,9	0,19	67	(14,0)
Total		74,8	2,76	568	(100,0)	45,3	1,20	477	(100,0)

Sources : Enquêtes « Transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA) et « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

Il est fréquent que réside un enfant du chef de ménage âgé de 20 ans et plus dans les ménages dont le chef est âgé de 55 ans et plus. Mais lorsque ce n'est pas le cas (11 % des ménages de la zone de Niakhar et 13 % de ceux de Montezo), la présence d'enfants âgés de moins de 15 ans est courante, bien plus souvent chez les *Sereer* qu'en pays *Akyé* (66 % contre 21 %).

Enfin, s'agissant des ménages de chefs âgés de 55 ans et plus et sans enfant âgé de 20 ans et plus présent, 27 % ont un petit-enfant de moins de 15 ans présent pour la zone de Niakhar et 16 % à Montezo. Cette proportion est supérieure à 70 % pour les ménages dont le chef est âgé de 55 ans et plus et qui résident avec un de leurs enfants de 20 ans et plus. Ce résultat montre bien que le modèle de la famille élargie à trois générations et le confiage d'enfants à leurs grands-parents restent prégnants en milieu rural ivoirien *Akyé*, de même que (et dans une plus forte mesure) chez les *Sereer* de cette région du Sénégal. Cette tendance se retrouve dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Zimmer et Dayton, 2005 ; Kinsella et Phillips, 2005).

Dans le cas de la zone de Niakhar, il est fréquent que des jeunes mères migrent temporairement en ville afin de trouver un emploi, le plus souvent de domestique. Avant de partir, elles laissent leurs jeunes enfants au village, auprès des grands-parents (Vandermeersch, 2002). Cela permet de renforcer les liens familiaux. L'allongement du processus matrimonial que connaît la population *Sereer* depuis plusieurs décennies fait qu'il est fréquent que des enfants naissent en dehors des liens du mariage (Delaunay, 1994). Ils sont fréquemment confiés à leur grand-mère (Vandermeersch, 2000 et 2007). Enfin, des enfants sont parfois confiés à leurs grands-parents afin de leur permettre d'être scolarisés dans une des écoles de la zone où les frais de

scolarisation sont moins élevés et la qualité de l'enseignement réputée meilleure que dans le public à Dakar.

À Montezo, « *la proximité de la ville a pour effet de favoriser dans une certaine mesure l'élargissement des ménages aux petits-enfants, qui le plus souvent sont scolarisés dans le village* » (N'Guessan, 1990 : 95). Des études antérieures ont bien mis en avant l'importance de la pratique du confiage d'enfants, plus fréquent lorsqu'une femme âgée est présente dans le ménage (Vimard et Guillaume, 1991).

Pour conclure sur cette première partie sur les caractéristiques des chefs de ménage, il convient de souligner, qu'à Montezo comme dans la zone de Niakhar, les hommes âgés de 55 ans et plus semblent être dans une situation plus avantageuse que les femmes de même tranche d'âges. Mais ceci reste à nuancer, car les membres des ménages *Sereer* sont deux fois plus nombreux qu'à Montezo. Ils ont un nombre plus élevé d'enfants et de personnes de 55 ans et plus en leur sein. Le rapport de dépendance (défini comme le rapport entre le nombre d'enfants et de personnes âgées de 55 ans et plus sur le nombre d'adultes de 15-55 ans) est plus élevé chez les *Sereer* que chez les *Akyé*, tout en restant plus faible dans les ménages dont le chef est âgé de 55 ans et plus (tableau 4).

Chez les *Sereer*, les ménages peuvent se décomposer en une série d'unités familiales nucléaires à structures verticales (grands-parents, parents en couple monogame ou polygame, petits-enfants) et horizontales (avec un ou des frères et sœurs qui restent souvent dans le ménage même après le décès de leurs parents) (Garenne, 2006 ; Pontié *et al.*, 1999). À Montezo, les ménages à structure verticale à trois générations sont également courants, mais le noyau composé d'un homme et de son épouse est beaucoup moins fréquent. En outre, chez les *Akyé* les structures horizontales sont rares. « *La cellule domestique est marquée par un fort individualisme économique : sauf cas exceptionnels, deux frères germains ou utérins ne sont pas associés dans une même exploitation* » (Gastellu, 1989 : 70).

Les femmes âgées, quant à elles, semblent relativement plus autonomes à Montezo que dans la zone de Niakhar où elles restent sous la tutelle d'un homme, d'un de leurs fils ou de leur époux, situation courante en Afrique subsaharienne, notamment en Gambie (Noël-Miller, 2006 ; Zimmer et Dayton, 2005 ; Kinsella et Phillips, 2005). Mais cette apparente plus grande autonomie des femmes *Akyé* ne signifie pas une situation économique plus enviable. En effet, à Montezo, la charge d'enfants ou d'adultes âgés de 55 ans et plus incombe davantage à une personne seule, fréquemment une femme avec le statut de chef de ménage souvent veuve ou divorcée. Dans la zone de Niakhar, un couple monogame ou polygame est plus courant. Le risque est que ces femmes de Montezo aient à subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur ménage davantage par leurs propres moyens. C'est ce que nous allons maintenant étudier au travers de l'analyse des conditions de vie des personnes âgées de 55 ans.

Niveau de vie des ménages et des membres du ménage selon leur âge

À Montezo (Côte d'Ivoire)

À Montezo, presque neuf hommes sur dix ont déclaré exercer une activité principale, qu'ils aient déjà atteint 55 ans ou non (tableau 7). Ceux âgés d'au moins 55 ans sont davantage tournés, en proportion, vers des activités agricoles, de pêche ou d'élevage que leurs cadets, (73 contre 47 % chez les plus jeunes) (tableau 7). Réciproquement, les autres activités (commerce, bâtiment, artisanat, industrie ou encore de services) sont plus souvent exercées par les hommes des jeunes générations, aussi bien en effectif qu'en proportion de leur catégorie.

Bien que les hommes des jeunes générations semblent avoir des difficultés d'accès à la terre, ils arrivent à obtenir des revenus de leur activité principale proches de ceux des 55 ans et plus¹⁰. En outre, quel que soit leur âge, près de la moitié d'entre eux exerce une activité secondaire. Les activités extra-agricoles semblent donc être aussi rentables que celles issues de l'agriculture. Ce faible écart de revenus entre les générations s'explique probablement en partie par la crise que connaît l'économie de plantation depuis les années 1980 et la baisse des revenus induits (Guillaume *et al.*, 1997).

Les femmes âgées de 55 ans et plus, quant à elles, sont davantage sans activité que leurs cadettes : 34 % contre 13 % (tableau 7). Ces proportions sont bien supérieures à celles observées chez les hommes, et les écarts plus élevés lorsqu'il s'agit des personnes de 55 ans et plus. Lorsqu'elles exercent une activité, elle est plus souvent agricole (41 %) que commerciale (9,5 %) (tableau 7). Et cette dernière activité apparaît dans une proportion bien inférieure à celle trouvée chez les femmes de 15-55 ans (30 %). Leurs revenus sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes et des femmes de 15-55 ans. En effet, seulement 7 % des femmes actives âgées de 55 ans et plus ont des revenus supérieurs à 360 000 FCFA par an, contre 12,5 % des jeunes femmes et un quart des hommes (tableau 7).

Les femmes âgées semblent avoir des difficultés d'accès à la terre (mais moins que leurs cadettes), et disposent de plus faibles revenus personnels que les autres. Généralement, lorsque les femmes ont accès à la terre, c'est pour cultiver des produits vivriers (manioc, bananes, ignames ou tomates) et les commercialiser (Guillaume *et al.*, 1997 ; N'Guessan, 1990). Les femmes des jeunes générations semblent très souvent faire le commerce de l'attiéké, qu'elles produisent sur leur propre parcelle ou achètent pour transformation à un autre commerçant ou un agriculteur, apparenté ou non. C'est probablement la raison pour laquelle 44 % d'entre elles exercent une activité secondaire, proportion supérieure à celle trouvée chez leurs cadettes (de

¹⁰ Mais nous ne connaissons pas les revenus des hommes âgés de 55 ans et plus dans 19 % des cas (tableau 7).

29 %) ¹¹ (tableau 7). Elles disposeraient donc moins facilement de terres pour leur propre compte que les plus jeunes, tout en semblant avoir la possibilité de faire du commerce d'attiéké, en achetant du manioc.

Tableau 7 – Répartition (en %) des chefs de ménage et de leur conjoint présent, selon les caractéristiques de leur activité principale et secondaire, pour chaque sexe et grand groupe d'âges, Montezo (Côte d'Ivoire), 2000

	Hommes			Femmes		
	15-55 ans	55 ans et +	N	15-55 ans	55 ans et +	N
Activité principale						
Sans activité, chômeur	3,9	7,9	(32)	12,8	34,1	(146)
Agriculture, pêche, élevage	47,4	73,0***	(356)	32,8	41,3***	(292)
Commerce	7,7	2,4	(46)	30,7	9,5	(221)
Transport	5,2	2,4	(32)	0,8	0,0	(5)
Bâtiment, artisanat, industrie	5,9	0,8	(34)	0,2	0,0	(1)
Enseignement, administration, santé	5,4	3,2	(34)	1,4	1,1	(11)
Services : couture, coiffure, domestique, location brouette	4,3	0,0	(24)	2,9	1,1	(21)
Autre	1,6	0,0	(9)	0,3	0,6	(3)
Elève	8,1	0,0	(45)	4,4	0,0	(29)
Retraité	0,4	9,5	(14)	0,2	1,1	(3)
Ne sait pas	10,1	0,8	(57)	13,7	11,2	(111)
Revenus annuels de l'activité principale						
Sans	11,8	4,8	(72)	16,4	30,2	(163)
0-100 000 FCFA	23,2	24,6	(160)	30,7	31,8	(261)
100 000 à 360 000 FCFA	25,1	26,2	(173)	23,0	16,2***	(182)
360 000 et + FCFA	25,3	25,4	(173)	12,5	6,7	(95)
Inconnu	14,5	19,0	(105)	17,3	15,1	(142)
Exerce une activité secondaire						
Oui	46,1	51,5	(322)	28,9	44,1***	(271)
Non	27,3	43,7***	(207)	34,2	36,3	(292)
Ne sait pas	26,6	4,8	(154)	36,9	19,6	(280)
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	
Effectif	(557)	(126)		(664)	(179)	

Les écarts entre groupes d'âges sont significatifs pour *** (1 %) (test du Khi-deux).

Source : Enquêtes « Transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA).

¹¹ Mais la proportion de réponses manquantes est bien plus élevée chez les femmes que les hommes (tableau 7).

Parmi les femmes âgées de 55 ans et plus, certaines subviennent à leurs besoins et ceux de leur ménage sans exercer d'activité de production, par le biais des solidarités familiales qui restent prégnantes dans cette zone. En effet, à Montezo, il est courant qu'une femme âgée reçoive un transfert en argent de la part d'un enfant parti travailler à Abidjan et ceci plus fréquemment que chez les hommes âgés (76 % contre 62 %) (Vandermeersch, 2002). La moyenne des sommes reçues par ces femmes est de 56 000 FCFA au cours des douze derniers mois, contre 43 500 FCFA pour les hommes, et ce sont les transferts reçus en provenance des enfants et des frères ou sœurs qui sont les plus élevés en moyenne (supérieurs à 60 000 FCFA) (Vandermeersch, 2002). Ces sommes reçues représentent presque le double de ce que gagnent en moyenne 32 % des femmes aux revenus les plus faibles (tableau 7).

S'agissant maintenant du patrimoine des chefs de ménage et de leur conjoint présent, les hommes possèdent plus souvent du cheptel que les femmes et, ce, quel que soit leur âge (tableau 8). Un tel écart s'observe également lorsqu'il s'agit des moyens de transport, des entreprises et des habitations. Les hommes détiennent le cheptel, les moyens de production et le patrimoine, alors que les femmes se trouvent dans le commerce, le plus souvent d'attiéké. En effet, 31 % des épouses des chefs de ménage gèrent un commerce, contre seulement 13,5 % des hommes et ce sont les jeunes générations qui sont les plus commerçantes (tableau 8). En revanche, peu de différences apparaissent entre générations pour les autres possessions.

Tableau 8 – Proportion (en %) des chefs de ménage et de leur conjoint présent possédant le patrimoine considéré, pour chaque sexe et grand groupe d'âges, Montezo (Côte d'Ivoire), 2000

	Hommes			Femmes ^a		
	15-55 ans	55 ans et +	N	15-55 ans	55 ans et +	N
Dispose de terres						
Avec salarié	36,6	36,3**	(137)	15,0	11,7***	(56)
Avec aide familiale	41,6	53,9	(170)	16,4	33,0	(82)
Dispose d'animaux	14,9	18,6	(60)	7,1	4,9	(26)
Dispose d'un commerce ¹²	16,4	7,1	(51)	36,2	14,5	(121)
Dispose d'un moyen de transport	18,7	14,2	(65)	2,0	2,9	(9)
Dispose d'une entreprise	5,3	3,5	(18)	1,7	0,0	(5)
Effectif	(262)	(113)		(293)	(103)	

^a Pour environ 16 % des femmes, nous ne savons pas si elles disposent de chacun des patrimoines considérés.

Les écarts entre groupes d'âges sont significatifs pour ** (au seuil de 5 %) et *** (au seuil de 1 %) (test du Khi-deux).

¹² Dans la quasi-totalité des cas, ce commerce s'accompagne de l'emploi d'un salarié.

En ce qui concerne la propriété de l'habitation, les hommes chefs de ménage âgés de 55 ans ou plus en possèdent au moins une dans 85 % des cas et plusieurs pour 22 % d'entre eux (tableau 9). Ceux qui possèdent leur logement l'ont le plus souvent construit eux-mêmes (76 %) ou en ont hérité (21,1 %). La location est peu fréquente (8 %) (tableau 9).

Moins de la moitié des femmes chefs de ménage ou épouses présentes du chef de ménage âgées de 55 ans et plus possèdent leur propre habitation (une seule dans la quasi-totalité des cas) et elles y résident généralement (89 %) (tableau 9). Les épouses des chefs de ménage, quant à elles, habitent communément dans le logement de ce dernier. Pour les autres femmes, il est probable que ce sont des veuves qui ont hérité de la maison de leur conjoint décédé. Parfois, suite à un veuvage, une femme quitte Abidjan pour s'installer dans la maison familiale de son défunt mari, à Montezo. Ses enfants sont restés à Abidjan et lui envoient régulièrement de l'argent. Et, à son tour, elle peut leur envoyer des produits vivriers (Vandermeersch, 2002 et 2005). Ceci reste tout de même à confirmer par d'autres études. Car il arrive également que les femmes construisent ou fassent construire leur propre logement ; 20 % des femmes en possèdent au moins un dans les deux générations (tableau 9).

Tableau 9 – Répartition (en %) des chefs de ménage et de leur conjoint présent selon les caractéristiques de leur habitation, pour chaque sexe et grand groupe d'âges, Montezo (Côte d'Ivoire), 2000

	Hommes			Femmes		
	15-55 ans	55 ans et +	N	15-55 ans	55 ans et +	N
Nombre d'habitations possédées						
Ne possède pas d'habitation	48,9	15,0***	(145)	73,7	51,5***	(269)
Possède une habitation	43,5	61,9	(184)	8,2	33,0	(58)
Possède plusieurs habitations	5,0	22,1	(38)	0,7	1,0	(3)
Statut de l'habitation principale						
Habitée par la personne	77,3	91,6***	(186)	74,1	88,6	(51)
Prêté ou louée	22,7	8,4	(37)	25,9	11,4	(11)
Mode d'acquisition de l'habitation principale						
Propriété familiale héritée	48,0	21,1***	(81)	55,6	62,9	(37)
Création personnelle	44,9	75,8	(129)	25,9	20,0	(14)
Autre	7,1	3,2	(12)	18,5	17,1	(11)
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	
Effectif	(262)	(113)		(293)	(103)	

Les écarts entre groupes d'âges sont significatifs pour les variables avec *** (au seuil de 1 %) (test du Khi-deux).

Source : Enquêtes « Transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire) » 2000 (CEPED-ENSEA).

À Montezo, la situation économique des personnes de 55 ans et plus semble moins favorable que celle des 15-55 ans, surtout lorsqu'il s'agit d'une femme. Les principales sources de revenus des personnes âgées de 55 ans et plus sont agricoles, liées à la culture de plantation pour les hommes, ou tournent autour du commerce de l'attiéké pour les femmes. Or elles doivent conjuguer leur statut de chefs de ménage, alors souvent veuves ou divorcées, avec une charge de jeunes enfants relativement élevée. Leurs revenus sont nettement plus faibles que ceux des hommes. Ces derniers détiennent, pour beaucoup d'entre eux, le pouvoir sur les terres utilisées pour l'économie de plantation. Or, avec la crise de la fin des années 1980, les revenus agricoles ont fortement diminué. Les exploitants agricoles ont dû élaborer des stratégies alternatives afin de diversifier leurs sources de revenus. Les exploitations de taille suffisante et disposant d'une main-d'œuvre relativement abondante ont développé des cultures vivrières dans lesquelles les femmes sont fréquemment engagées lorsqu'il s'agit de la production d'attiéké (Affou *et al.*, 1992).

Les jeunes, quant à eux, semblent avoir davantage de problèmes d'accès à la terre, mais à l'inverse ils ont un meilleur niveau d'instruction que leurs aînés. Ils se lancent dans de nouvelles activités extra-agricoles. Certains ont pu accéder à un emploi salarié, à Montezo, dans l'enseignement, la santé ou l'administration ; d'autres sont salariés dans une exploitation agricole. D'après les données de l'enquête 2000, les revenus issus de l'activité principale sont quasiment les mêmes dans les deux générations. Les activités extra-agricoles semblent donc devenir au moins aussi rentables que les activités agricoles qui sont nettement plus pénibles. D'autres jeunes adultes, généralement allochtones, sont quasiment exclus de la propriété terrienne et vendent leur main-d'œuvre à une exploitation agricole (N'Guessan, 1990 ; Guillaume *et al.*, 1997). Cela semble davantage concerner les exploitations détenues par les hommes âgés de 55 ans et plus qui sont parmi celles qui ont le plus de salariés (tableau 8).

Dans la zone de Niakhar (Sénégal)

Dans la zone de Niakhar, la quasi-totalité des ménages pratiquent la culture du mil à des fins d'auto-suffisance. Mais cette production ne suffit pas à satisfaire les besoins des ménages en vivrier pour une année entière. En effet, les trois quarts des personnes âgées de 55 ans et plus résident dans des ménages dont le niveau de suffisance alimentaire¹³ est faible, car inférieure à 180 kg de mil par an et par adulte¹⁴ (tableau 10). La situation est encore plus défavorable lorsqu'il s'agit des hommes et des femmes âgés de moins de 55 ans, l'écart entre générations étant davantage significatif pour les premiers (tableau 10).

¹³ Cet indicateur permet de mesurer la quantité de mil disponible par membre du ménage. Le mode de calcul des différents indicateurs de suffisance alimentaire est présenté plus en détail dans les travaux d'Adjamgbo *et al.*, (2006) et Vandermeersch (2006).

¹⁴ En 2000, la FAO avance une norme de 172 kg de céréales brutes par adulte (FAO, 2002). Le Gouvernement sénégalais, quant à lui, mesure les besoins annuels en céréales brutes à 185 kg par personne et par an (<http://www.gouv.sn/politiques/lpdia.html>).

Les chefs de ménage, les femmes mariées ainsi que les hommes célibataires adultes peuvent statutairement prétendre à une parcelle qu'ils arrivaient à obtenir sans trop de difficultés jusqu'à la fin des années 1980 (Garin *et al.*, 1999). Il semble que c'est toujours le cas en 2000 : environ 70 % des hommes âgés de 55 ans et plus et des femmes tous âges confondus pratiquent une culture à titre individuel. Seuls les hommes âgés de moins de 55 ans ont une proportion plus faible (45 %). Cela peut être attribué, en partie, aux migrations temporaires de travail des jeunes hommes qui se sont développées depuis le milieu des années 1980, suite à la chute des cours de l'arachide et à la désorganisation de cette filière (Mondain *et al.*, 2007 ; Lericollais, 1999). En 2000, ces migrations concernent davantage les jeunes générations, 41,5 % des hommes et 27 % des femmes de moins de 55 ans.

Tableau 10 – Répartition (en %) des hommes et des femmes selon les niveaux de suffisance alimentaire de leur ménage de résidence, pour chaque indicateur de mesure de la sécurité alimentaire¹³ et chaque groupe d'âges, dans la zone de Niakhar (Sénégal), 2000

	Hommes			Femmes		
	15-55 ans	55 ans et +	N	15-55 ans	55 ans et +	N
Indicateur 1 ^a						
0-180 kg	73,9**	67,8	(1 038)	74,6*	70,9	(1 224)
> 180 kg	26,1	32,2	(386)	25,4	29,1	(430)
Indicateur 3 ^b						
0-180 kg	46,8	45,0	(662)	47,8*	42,7	(772)
> 180 kg	53,2	55,0	(762)	52,2	57,3	(881)
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	
Effectif	(1 182)	(242)		(1 303)	(351)	

^a Dans ce second indicateur, la quantité de mil disponible est divisé par le nombre d'équivalent adulte.

^b Dans ce troisième indicateur, les achats/ventes, aides reçues/données sont ajoutés/déduits de la quantité de mil disponible pour les membres du ménage des deux premiers indicateurs.

Les écarts entre groupes d'âge sont significatifs pour * (au seuil de 10 %) et ** (au seuil de 5 %) (test du Khi-deux).

Source : Enquête « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US 009 IRD).

Les études anthropologiques tendent à montrer que les hommes cultivent en moyenne de plus grandes surfaces que les femmes et ont des parcelles moins éloignées que pour ces dernières (Lericollais, 1999 ; Lombard, 1993). En 2000, parmi ceux qui cultivent à titre individuel, le nombre de champs exploités est également plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Et les écarts entre générations ne sont pas significatifs.

L'équivalent monétaire des cultures individuelles (mil, arachide, niébé/haricot et bissap) est plus élevé chez les hommes âgés de plus de 54 ans que chez les plus jeunes. D'une façon générale, c'est la culture de l'arachide qui leur procure le plus de

ressources, en moyenne 60 000 FCFA pour les 55 ans et plus contre 53 000 FCFA pour les plus jeunes (tableau 11). L'arachide est la culture individuelle que l'on retrouve le plus fréquemment pratiqué par les hommes, particulièrement chez les plus âgés : 62 % d'entre eux contre seulement 38 % des plus jeunes. Vient ensuite la culture du niébé (haricot) pratiquée par un quart des hommes âgés de 55 ans et plus, mais l'équivalent monétaire généré par cette culture reste faible, inférieur à 10 000 FCFA (tableau 11). Le produit de ces cultures individuelles permet aux hommes d'améliorer leur niveau de suffisance alimentaire de leur ménage de résidence.

Tableau 11 – Équivalent en FCFA des récoltes (nettes de charges), parmi les hommes et les femmes cultivant à titre individuel, selon leur groupe d'âges, dans la zone de Niakhar (Sénégal), 2000

	Hommes		Femmes	
	15-55 ans	55 ans et +	15-55 ans	55 ans et +
	Moy.	Moy.	Moy.	Moy.
Récolte du mil ^a (en FCFA) (Effectif)	37 817 (108)	61 474 (33)	21 573 (145)	14 938 (33)
Récolte de l'arachide ^b (en FCFA) (Effectif)	53 035 (455)	60 098 (151)	16 221 (646)	22 824 (126)
Revenus nets du niébé ^c (en FCFA) (Effectif)	6 490 (72)	6 726 (58)	7 631 (863)	6 827 (213)
Revenus nets du bissap ^d (en FCFA) (Effectif)	5 591 (11)	3 647 (7)	7 469 (871)	8 437 (224)
Total des revenus nets (Effectif)	54 729 (530)	66 525 (176)	29 122 (925)	28 356 (239)

^a Calculés par la conversion de la quantité de mil récolté (nette de charges) en FCFA (1kg de mil = 140 FCFA).

^b Calculés par la conversion de la quantité d'arachide récoltée (nette de charges) en FCFA (1kg d'arachide = 150 FCFA).

^c Calculés par la conversion de la quantité de niébé récolté (nette de charges) en FCFA (1kg de niébé = 100 FCFA).

^d Calculés par la conversion de la quantité de bissap récolté (nette de charges) en FCFA (1 bassine de bissap = 1 500 FCFA).

Source : Enquête « Culture élevage » 2000 dans la zone de Niakhar (Sénégal) (US009 IRD).

L'équivalent monétaire des cultures individuelles pratiquées par les femmes, quant à lui, est deux fois plus faible que celui des hommes (tableau 11). Mais au contraire de ces derniers, peu de différences apparaissent entre générations¹⁵. Chez les 55 ans ou plus, l'équivalent monétaire de la production le plus élevé provient de l'arachide, vient

¹⁵ Notons que chez les moins de 55 ans, les revenus proviennent surtout de la culture du mil, viennent ensuite les revenus de l'arachide. Il est probable que cette production sert surtout à compléter l'alimentation du ménage souvent insuffisante.

ensuite celui du mil (tableau 11). La somme des équivalents monétaires issus de la production de niébé et du bissap est un peu inférieure à celle issue de la récolte de l'arachide ou du mil, contrairement à ce qui est trouvé chez les hommes. Or les femmes cultivent bien plus le niébé et le bissap que les hommes¹⁶, et les écarts entre les générations sont faibles. Même si elles semblent disposer de moins de terres que les hommes, elles le compensent en partie par la pratique de cultures demandant relativement moins de surfaces en terres comme celle du bissap dont la culture sur parcelle commence à se développer en 2000¹⁷ et, dans une moindre mesure, celle du niébé pouvant se faire en culture associée.

Les ménages doivent trouver de nouvelles sources de revenus afin d'améliorer leur niveau de sécurité alimentaire, surtout les jeunes hommes et les jeunes femmes qui résident dans des ménages avec un niveau de sécurité alimentaire et de cultures en équivalents monétaires plus faibles que les autres (tableaux 10 et 11). Les membres des ménages cherchent à développer leurs activités de saison sèche au sein de la zone de Niakhar¹⁸. Les hommes et les femmes âgés de moins de 55 ans en exercent davantage que les plus âgés, 50 et 23 % des premiers contre 27 et 14,5 % des seconds. D'autres stratégies sont possibles : c'est l'émigration, dans un premier temps temporaire, de certains membres du ménage afin de trouver une activité rémunérée (Lombard, 1995). D'autres consistent à acheter de la nourriture grâce au produit de la vente de l'arachide ou d'animaux, ou bien encore à recevoir des aides de la part d'un autre ménage (Adjamagbo *et al.*, 2006 ; Vandermeersch, 2000). L'ensemble cumulé des flux monétaires provenant des migrations temporaires de travail, des achats/ventes et des aides reçues/données améliorent de façon conséquente le niveau de suffisance alimentaire des individus, davantage celui des jeunes générations.

Les hommes âgés de 55 ans et plus sont nettement moins tournés vers des activités de saison sèche ou les migrations temporaires de travail que leurs cadets. C'est probablement en raison de leur grand âge, mais aussi parce qu'ils détiennent le contrôle sur la terre. S'ils exercent une activité (pour un peu moins d'un quart d'entre eux), elle nécessite souvent un apport financier important (pour l'élevage d'animaux, pour l'embouche ou une boutique). Ou bien, ce sont des artisans statutaires (griots, forgerons, lawbé), pour presque 10 % de l'ensemble d'entre eux. Les migrations temporaires de travail, quant à elles, touchent peu de personnes de 55 ans et plus, moins de 10 % des hommes et des femmes. Les femmes âgées de 55 ans et plus, quant à elles, exercent rarement des activités de saison sèche, moins de 15 % d'entre elles.

Dans la zone de Niakhar, les hommes âgés de 55 ans et plus semblent être dans une position relativement plus favorable que leurs cadets et que les femmes. Car ce sont les

¹⁶ Le bissap est un arbuste traditionnellement planté en bordure des champs pour la délimitation des parcelles. Deux principaux types existent : le blanc qui sert à la préparation des plats et le rouge qui est commercialisé pour l'élaboration d'un jus de fruit.

¹⁷ Notons que cette culture a l'inconvénient d'appauvrir les sols qui, à la longue, doivent être enrichis en engrais.

¹⁸ Il s'agit surtout d'activités de vendeur d'animaux, de berger et de maraîchage et de commerce (boutique ou bana-bana), viennent ensuite les artisans statutaires (griots, forgerons, lawbé, etc.), et enfin les noranes (travailleurs saisonniers de saison sèche), les navétanes (saisonniers durant la période des pluies), les sourgas (hommes dépendant du chef de maison), les manœuvres et autres petits emplois.

plus âgés, généralement chefs de ménage, qui contrôlent la terre. Le niveau moyen de quantité de mil disponible par membre du ménage est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, que ce soit avant ou après la prise en compte des stratégies alternatives de diversification des sources de revenus (migrations temporaires de travail ou achats/ventes et aides alimentaires reçues/données) (tableau 10). En outre, même si les hommes et les femmes ont accès à la terre dans à peu près les mêmes proportions, les premiers cultivent en moyenne un plus grand nombre de parcelles à titre individuel. Ce meilleur accès à la terre leur permet d'obtenir une production de cultures individuelles en équivalent monétaire plus élevée.

Mais il reste que les charges familiales des ménages dont le chef est âgé de 55 ans ou plus semblent supérieures à celles des ménages dont le chef est plus jeune. La taille de ces premiers est légèrement plus élevée et ces ménages ont relativement souvent de jeunes enfants présents dont les parents sont absents (des petits-enfants ou des neveux et nièces). Certains de ces enfants, nés hors mariage, sont confiés à un de leurs grands-parents (Vandermeersch, 2008). La coutume veut que les hommes âgés participent au paiement d'une partie des frais du mariage de leurs fils ou de leur neveu lorsqu'ils sont les aînés des oncles¹⁹. Ils ont alors peu de marge de manœuvre pour faire face à leurs obligations, et ce en partie en raison de la pression foncière. Ils peuvent alors activer les réseaux de solidarité afin d'obtenir une aide alimentaire. Ou encore, ils incitent des jeunes hommes ou des jeunes femmes de leur ménage à émigrer afin de trouver de nouvelles sources de revenus.

Les jeunes hommes adultes, quant à eux, sont également contraints de trouver des ressources afin d'assurer les dépenses quotidiennes de leur ménage toute l'année, mais surtout afin d'accumuler la somme nécessaire pour le paiement de la compensation matrimoniale nécessaire à leur entrée en première union. Les frais de mariage qui leur incombent représentent plusieurs années de travail d'un homme (Mondain *et al.*, 2007 ; Guigou, 1992). Or les jeunes hommes ne peuvent attendre que les terres se libèrent suite au départ de leurs aînés et les revenus générés par la culture d'arachide restent donc insuffisants. Il est probable que cela les incite à exercer des activités extra-agricoles dans la zone de Niakhar ou, le plus souvent, en dehors, à Dakar ou dans d'autres zones rurales.

Les femmes âgées de 55 ans et plus, quant à elles, restent actives dans presque trois quarts des cas, le plus souvent par l'exercice d'une activité agricole, principalement la culture de l'arachide, mais l'apport de la culture du niébé en associé et du bissap sur les bordures de champs n'est pas négligeable. Elles exercent rarement une activité de saison sèche et migrent très peu pour un travail temporaire : cela concerne davantage les jeunes filles célibataires (Delaunay, 1994). Leurs ressources agricoles issues de leurs cultures sont deux fois moins élevées que celles des hommes. L'utilisation faite de ces montants générés reste à analyser, elle se partage probablement entre les dépenses quotidiennes du ménage (nourriture, dépenses de santé, etc.) et les dépenses cérémonielles qui sont importantes (Guigou, 1992).

¹⁹ Notons que « l'oncle maternel doit en principe, utiliser l'argent reçu lors du mariage des nièces pour payer une partie de la compensation matrimoniale des neveux » (Guigou, 1992 : 346).

Conclusion

Les systèmes de prise en charge des personnes âgées sont peu développés en Afrique au sud du Sahara, notamment en milieu rural (Kinsella et Phillips, 2005 ; Olivier, 2005). Pour cette raison, à Niakhar comme à Montezo, les hommes comme les femmes âgés de plus de 54 ans restent en activité ; tendance que l'on trouve dans bon nombre de pays d'Afrique au sud du Sahara (Schoumaker, 2000). Ces personnes ont fréquemment à charge des enfants âgés de moins de 15 ans, le plus souvent leurs enfants biologiques, mais également des enfants confiés, petits-enfants ou neveux/nièces. Cela tend à augmenter leur charge alors que ces personnes sont arrivées à un âge où leur productivité et/ou revenus diminuent. Le phénomène d'accueil de jeunes enfants est accentué en Côte d'Ivoire par le niveau de prévalence du VIH/Sida qui figure parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest. Dans les pays fortement touchés par cette maladie, les personnes âgées sont amenées à prendre en charge les malades et orphelins (Zimmer et Dayton, 2005 ; Kinsella et Phillips, 2005).

Par ailleurs, les contraintes liées à la terre sont fortes, à Montezo comme dans la zone de Niakhar, en raison d'une saturation foncière d'origine économique et environnementale. Chez les *Sereer*, il faut ajouter la pression démographique. D'après cette étude, cela semble davantage se répercuter sur les jeunes hommes adultes que sur ceux de 55 ans et plus dont le contrôle sur la terre ne semble pas faiblir. Les jeunes adultes doivent alors élaborer des stratégies alternatives de diversification des sources de revenus en attendant de pouvoir accéder à la terre. Cette contrainte semble plus forte dans la zone de Niakhar qu'à Montezo. En effet, chez les *Sereer*, l'entrée en union est conditionnée par le paiement de frais de mariage élevés, correspondant souvent à plusieurs années de travail d'un homme (Mondain *et al.*, 2007 ; Guigou, 1992). Or les terres que leur laissent les chefs de ménage pour la production des cultures de rente, en l'occurrence de l'arachide, ne suffisent pas à fournir la somme nécessaire au mariage. Ces contraintes pesant sur le mariage ne semblent pas exister chez les *Akyé*.

Dans les deux zones, l'attraction que peuvent exercer les capitales en termes d'opportunités d'emplois semble avoir des effets sur les structures familiales. Les hommes sont contraints de se tourner vers des activités extra-agricoles pour trouver d'autres revenus. Dans la zone de Niakhar, cela se fait par l'exercice d'activités extra-agricoles, mais elles restent encore peu développées. Le plus souvent, les nouvelles ressources sont issues de migrations temporaires de travail pouvant se faire vers Dakar ou d'autres régions rurales (Lericollais, 1999 ; Delaunay, 1994). Ceci induit des changements : le processus matrimonial tend à s'allonger, en attestent l'accroissement de la part des naissances hors mariage dans les décennies passées et l'âge d'entrée en première union qui tend à s'élever (Vandermeersch, 2008 ; Delaunay, 1994 ; Mondain *et al.*, 2007). Ces migrations temporaires de travail vers les villes amènent également les jeunes hommes à acquérir une plus grande autonomie financière vis-à-vis de leurs aînés, leur donnant un plus grand pouvoir de négociation dans leur processus matrimonial et le choix de leur épouse (Mondain *et al.*, 2007). À Montezo, les activités extra-agricoles semblent davantage s'être développées dans le village même. Dès

adultes ont aussi trouvé un emploi de salarié à Abidjan. Le meilleur niveau dans la population *Akyé* contribue certainement à expliquer cette différence.

Les personnes âgées vont probablement être amenées à devoir compter de plus en plus sur les transferts reçus dans le cadre des solidarités familiales. Les aides reçues servent pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux des jeunes enfants résidant dans leurs ménages. Elles permettent de payer des frais de scolarisation et les recours aux soins. La prégnance de ces solidarités n'est pas démentie par les quelques études qui ont porté sur ce sujet en milieu rural ouest africain (Vandermeersch, 2002 et 2005). Mais leur persistance reste incertaine, en atteste le cas de la Côte d'Ivoire où une certaine saturation des systèmes traditionnels de solidarité familiale semble être apparue, notamment s'agissant des liens entre Abidjan et le milieu rural (Mahieu, 1993).

L'existence de fortes inégalités entre hommes et femmes âgés de 55 ans et plus est confirmée par l'étude, tendance que l'on retrouve dans quasiment toutes les sociétés rurales d'Afrique au sud du Sahara (Locoh, 1996). La terre, les moyens de production et le logement sont plus difficilement accessibles aux femmes de la zone de Niakhar qu'à celles de Montezo.

L'existence de fortes disparités entre régions rurales africaines est mise en évidence ici. Dans la zone de Niakhar, l'agriculture d'autosuffisance et de rente domine, alors que l'économie de plantation est le trait principal du village de Montezo, les cultures vivrières restant du domaine féminin. L'appropriation privée de la terre y est plus poussée que dans la zone de Niakhar. Les paysans de Montezo dépendent donc davantage des cours des produits à l'exportation que les *Sereer* et ce même si les cultures vivrières se sont développées depuis plusieurs décennies, notamment celle du manioc pour sa transformation en attiéké par les femmes.

Cela a des implications en termes de structures familiales. Les ménages *Sereer* sont deux fois plus grands que ceux de Montezo, probablement en raison du double statut d'unité de production et de consommation qu'ont les premiers alors que les seconds sont une unité de production qui fait vivre au moins deux ménages (les propriétaires terriens et les salariés). Dans les deux zones, le modèle de la famille élargie à trois générations reste fréquent. Mais, alors que dans la zone de Niakhar on trouve fréquemment un ménage composé d'un homme marié avec une ou plusieurs épouses, à Montezo les femmes chefs de ménage sont courantes, qu'elles soient veuves, divorcées ou même mariées. En effet, un peu plus de 20 % des ménages de Montezo sont dirigés par une femme. Les études montrent que cette proportion a crû depuis les années 1970 (Vimard et Fassassi, 2006). Les ménages élargis à structure horizontale (avec la présence d'un frère ou d'une sœur, de son conjoint, le cas échéant, et de leurs enfants), quant à eux, se rencontrent dans les deux zones. Cela doit probablement être lié à l'organisation matrilineaire de ces sociétés. Mais cette structure est plus fréquente dans la zone de Niakhar qu'à Montezo où le développement de l'économie de plantation a vu se généraliser le mode de transmission patrilineaire des terres. Chez les *Sereer*, en revanche, il est encore courant que les neveux héritent de leur oncle maternel. Les auteurs supposent que ce mode de transmission tendra à disparaître ou tout au moins diminuer, privant le neveu de surfaces agricoles suffisantes pour s'y installer avec son épouse et ses enfants (Pontié *et al.*, 1999). Cela reste à étudier.

Bibliographie

- Adjamagbo A., Delaunay V., Lévy P. et Ndiaye O., 2006 - Comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ? *Etudes rurales*, n° 177 : 71-90.
- Affou Y., Guillaume A., Léonard E. et Vimard P., 1992 - Compte rendu du séminaire du 12 décembre 1991, ENSEA, Abidjan, *Dynamique de populations et développement agricole*. Bulletin du GIDIS-CI, n° 2, Abidjan : 20-39.
- Becker C., Mbodj M., 1999 - La dynamique du peuplement Sereer, les Sereer du Sine. in Lericollais A. (Ed.), *Les paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Paris, IRD, Édition Collection « A travers champs » : 39-73.
- Côte d'Ivoire, 2001 - *Enquête démographique et de santé : Côte d'Ivoire 1998-1999*. Institut national de la statistique, Abidjan. Calverton (Md.), ORC Macro, 298 p.
- Delaunay V., 1994 - *L'Entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques*. Paris, CEPED, Les Études du CEPED, n° 7, 326 p.
- Delaunay V., Adjamagbo A., Lalou R., 2008 - Changements démographiques en Afrique sahélienne : les apports d'une démarche longitudinale et holistique. *Les Cahiers Québécois de Démographie*, 20 p. (à paraître).
- Dupire M., Lericollais A., Delpech B. et Gastellu J.M., 1974 - Résidence, tenure foncière, alliance dans une société bilinéaire (Serer du Sine et du Baol, Sénégal). *Cahiers d'Études Africaines*, 55, vol. XIV, n° 3 : 417-452.
- FAO, 2002 - *Sénégal*. Rapport spécial, 3 décembre, Mission d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires au Sénégal (série SMIAR : Alertes et rapports spéciaux SMIAR), 16 p.
- Faussey-Domalain C. et Vimard P., 1988 - *Une économie villageoise assistée en milieu forestier ivoirien*. Communication au septième congrès de sociologie rurale (Bologne, Italie, 25 juin-2 juillet), section 10 : Relations de production et/ou croissance démographique.
- Garenne M., 2006 - Gender Asymmetry of Household Relationships in a Bilinear Society: the Sereer of Senegal. in van de Walle E. (Ed.), *African Households: Censuses and Surveys*. Armonk (N.Y.), US, M.E. Sharpe, 1 vol., 246 p. (A General Demography of Africa) : 78-101.
- Garin P., Guigou B. et Lericollais A., 1999 - Les pratiques paysannes dans le Sine. in Lericollais A. (Ed.), *Les paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Paris, IRD, Edition Collection « A travers champs » : 210-298.
- Gastellu J.M., 1981 - *L'égalitarisme économique des Serer au Sénégal*. L'ORSTOM, Paris, Travaux et documents n° 128, 808 p.
- Gastellu J.M., 1989 - *Riches paysans de Côte d'Ivoire*. L'Harmattan, Paris, Collections alternatives rurales, 178 p.

- Guigou B., 1992 - *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sereer Sine (Sénégal)*. EHESS, thèse de Doctorat, dir. Balandier G. 548 p.
- Guillaume A., 1988 - *Santé de la reproduction en pays Akyé*. Centre ORSTOM Petit Bassam, Abidjan, Programme de recherche-formation ORSTOM-ENSEA, 98 p.
- Guillaume A., Vimard P., Fassassi R. et N'guessan K., 1997 - La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de main-d'œuvre. in Contamin B. et Memel-Fotê H. (Eds.), *Le modèle ivoirien en questions, crises, ajustements, recomposition*. Colloque international « Crise, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », séance n° 5, 28 novembre- 2 décembre 1994, Abidjan, ORSTOM-GIDIS-CI. Karthala-ORSTOM, Hommes et sociétés : 573-590-
- Kinsella K. et Phillips D.R., 2005 - Global aging: the Challenge of Success. *Population bulletin*, vol. 60, n° 1, 42 p.
- Kouamé A., 1990 - *Le vieillissement de la population en Afrique*. Ottawa, Centre de Recherches pour le Développement International – International Development Research Centre (IRDC), Hull, Canada, 46 p.
- Lardoux S. et van de Walle E., 2003 - Polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais. *Population*, vol. 58, n° 6 : 773-805.
- Lericollais A. (Ed.), 1999 - *Les paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénéga*. Paris; IRD Edition, Collection « A travers champs », 668 p.
- Locoh T., 1996 - Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse. in Coussy J. et Vallin J. (dir.), *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, Les études du CEPED, n° 13 : 445-469.
- Lombard J., 1993 - *Riz des villes, mil des champs, en pays Serer – Sénégal*. Centre d'études de géographie tropicale, Espaces Tropicaux n° 6, 226 p.
- Lombard J., 1995 - Sénégal : quand l'agriculture passe par la migration: *Histoires de Développement*, n° 30 : 7-9.
- Mahieu F.R., 1993 - Droits et obligations communautaires en Afrique et stratégies individuelles. in Chastelland J.C., Véron J. et Barbieri M. (Eds.), *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*. Collection Congrès et Colloques n° 13, INED/CEPED/PUF : 222-234.
- Mbodj M. et Becker C., 1999 - De la traite à la crise agricole. Historique des échanges commerciaux dans le sine. in Lericollais A. (Ed.), *Les paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Paris, IRD Edition, Collection « A travers champs » : 96-116.
- Meillassoux C., 1992 - *Femmes, greniers et capitaux*. L'Harmattan, Paris, (1^e édition 1975), 251 p.
- Mondain N., Sabourin P. and Legrand T., 2007 - Changing Patterns in Men's First Marriage among the Sereer in Rural Senegal. *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 38.
- Nations unies, 2005 - *World Population Prospects: The 2004 Revision, volume II: Sex and Age Distribution of the World Population*. Department of Economic and social affairs, Population division, New York, Nations unies, 921p.

- Ndiaye S. et Ayad M., 2006 - *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal 2005*. Ministère de la santé et de la prévention médicale, Centre de recherche pour le développement humain, Calverton, Md. : ORC Macro, 467 p.
- N'Guessan K., 1990 - *Facteurs de fécondité dans une société en mutation : le cas de Memni-Montezo en milieu rural forestier (Côte d'Ivoire)*. Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, thèse de Doctorat de démographie de l'Institut de démographie de Paris, dir. Cantrelle P., 345 p.
- Noël-Miller C.M., 2006 - Intra-household Relationships; Grandparents and Grandchildren in the Gambia. in van de Walle E. (Ed.), *African households: censuses and surveys*. Armonk (N.Y.), US, M.E. Sharpe, A General Demography of Africa : 129-158
- Olivier M., 2005 - *Acceptance of Social Security in Africa*. in ISSA Regional conference for Africa, International social security association, Lusaka (Zambie), 9-12 august, 26 p.
- Paulme D., 1966 - Première approche des Atié (Côte d'Ivoire). *Cahier d'études africaines*, VI, 21 : 86-120.
- Pélissier P., 1966 - *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Saint-Yrieix, France, 939 p.
- Pontié G., Guigou B. et Lericollais A., 1999 - La gestion de la terre dans le sine. in Lericollais A. (Ed.), *Paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. Paris, IRD Edition, Collection « A travers champs » : 146-194.
- Projet Niakhar, 1992 - *Population et santé à Niakhar, niveaux et tendances des principaux indicateurs démographiques et épidémiologiques de la Zone d'étude, 1984-1991*. ORSTOM Dakar, 76 p.
- République de Côte d'Ivoire, 2000 - *Manuel de l'enquêteur de l'Etude des transferts intergénérationnels à Memni et Montezo (sous-préfecture d'Alepe)*. 03-16 avril, ENSEA/CEPED, photocopié, 32 p.
- République du Sénégal, 2004a - *La pauvreté au Sénégal, de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*. Ministère de l'économie et des finances, Direction de la prévision et de la statistique, Banque mondiale, janvier, version provisoire, 31 p.
- République du Sénégal, 2004b - *Rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II)*. Ministère de l'économie et des finances, Direction de la prévision et de la statistique, juillet, 260 p.
- Schoumaker B., 2000 - Le vieillissement en Afrique sub-Saharienne. *Espace, populations, sociétés*, n° 3 : 379-390.
- Tabutin D. et Schoumaker B., 2004 - La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. *Population*, vol. 59 (3-4) : 521-622.
- Timaeus I. and Reynar A., 1998 - Polygynist and their Wives in sub-Saharan Africa: an Analysis of five Demographic and Health Surveys. *Population studies*, 52 : 145-162.
- Vandermeersch C., 2000 - *Les enfants confiés au Sénégal*. Paris, Institut d'études politiques, thèse de Doctorat de démographie économique, dir. Locoh T., 502 p. + annexes.

- Vandermeersch C., 2002 - *La prise en charge des vieux jours dans le village de Montezo en Côte d'Ivoire (2000)*. in Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés, Quatrièmes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUF, Chaire Quetelet 2001, Institut de démographie, UCL, Gendreau F., Tabutin D. et Poupard M. (dir.), Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylant/L'Harmattan : 321-335.
- Vandermeersch C., 2005 - *Les transferts intergénérationnels à Montezo (Côte d'Ivoire, 2000)*. Communication au colloque international « Sociétés, développement et vieillissement en Afrique », Abidjan, 22-25 février, ENSEA, IES, SCAC-Abidjan, 13 p.
- Vandermeersch C., 2006 - *La suffisance alimentaire comme indicateur de mesure de la pauvreté en milieu rural sénégalais (Niakhar)*. Communication au séminaire : « Propositions d'orientations de recherche sur la priorité scientifique : Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement ». Département Sociétés et Santé (DSS) de l'IRD, Dourdan 23-25 octobre, 17 p.
- Vandermeersch C., 2008 - *Pratique des enfants confiés et statut de la première naissance au Sénégal*. in Vallin J. (Ed.), *Du genre et de l'Afrique. Hommage à Thérèse Locoh* (titre provisoire). INED, 18 p. sous presse.
- Vimard P. et Guillaume A., 1991 - *Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire*. in Quesnel A. et Vimard P. (Eds.), *Migration, changements sociaux et développement*. Troisièmes Journées Démographiques de l'ORSTOM, du 20 au 22 septembre 1988, ORSTOM Editions : 243-260.
- Vimard P. and Fassassi R., 2006 - *The family at the heart of the household: evolution and differentiation of household structure in Côte d'Ivoire, 1975-98*. in Van De Walle E. (Ed.), *African households: censuses and surveys*. Armonk (N.Y.), US, M.E. Sharpe, A general demography of Africa, 247 p.
- Zimmer Z. et Dayton J., 2005 - *Older Adults in sub-Saharan Africa Living with Children and Grandchildren*. *Population studies* : 295-312.